



Entreprises BTP de 11 salariés et plus - Octobre 2018

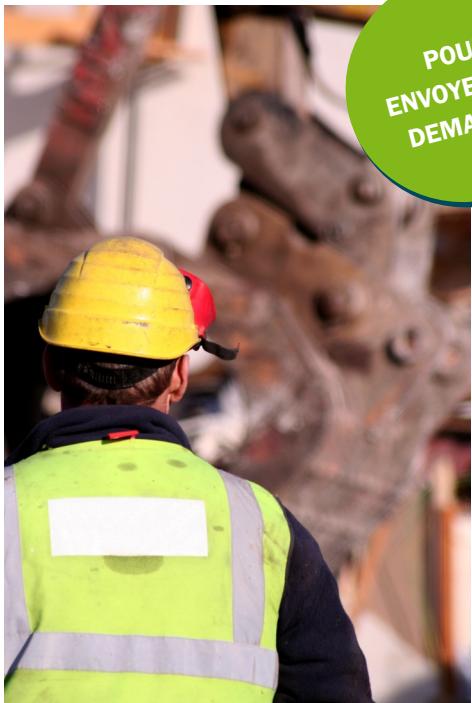
RAPPEL

DATES BUTOIR POUR LES FINANCEMENTS 2018 DES ENTREPRISES DE 11 SALARIÉS ET PLUS

Pour toutes les actions débutant en 2018, Constructys Bretagne s'engage à traiter les demandes de prise en charge envoyées, au plus tard, le **02 novembre 2018**.

Nous ne garantissons pas le traitement ni le financement des demandes envoyées hors délais.

Cette information ne concerne ni les actions pour lesquelles vous avez déjà reçu un accord de financement, ni les contrats de professionnalisation.



POUR
ENVOYER VOS
DEMANDES

Pour l'envoi de vos demandes de prise en charge, trois supports au choix*

- DPC 2018 BRETAGNE : le formulaire habituel à envoyer par courrier postal avec le programme.
- 10 DPC à charger (intégrateur jusqu'à 10 Demandes), fichier à envoyer par mail en conservant le format Excel d'origine et non en PDF, avec un scan des programmes numérotés par action.
- TIM (tableur Excel de traitement des demandes par entrée stagiaire) fichier à envoyer par mail en conservant le format Excel d'origine et non en PDF, avec un scan des programmes numérotés par action.

*Formulaires disponibles sur www.constructys-bretagne.fr rubrique « Téléchargements et liens utiles »



CONSTRUCTYS BRETAGNE - 107 avenue Henri Fréville - CS 70701 - 35207 RENNES CEDEX

Tel : 02 99 30 16 00 - Fax : 02 99 30 82 29 - mail : contact.bretagne@constructys.fr - site Internet : www.constructys-bretagne.fr